



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 17858

Texte de la question

M. Joseph Klifa attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur l'insuffisance des places dans les centres d'aide par le travail. Au dire de plusieurs associations d'aide aux personnes handicapées, il manquerait au plan national plus de 10 000 places en CAT et 5 000 places en maisons d'accueil spécialisées. Cette situation préoccupante requiert qu'une attention soutenue soit accordée aux personnes handicapées et à leurs familles, et que d'importants moyens soient mis en œuvre pour pallier ce déficit. Il lui demande donc de bien vouloir examiner cette situation et de lui indiquer les mesures qu'elle compte mettre en œuvre rapidement afin de répondre aux besoins exprimés.

Texte de la réponse

Les évolutions constatées depuis deux décennies rendent indispensable une politique active d'accueil visant à créer des places en nombre suffisant et à se doter des instruments permettant d'améliorer qualitativement le fonctionnement des établissements et services destinés aux personnes handicapées. À ce titre, les redeploiements de moyens, lorsqu'ils sont possibles, ainsi que la mise en œuvre de programmes pluriannuels de places nouvelles dans un cadre déconcentré et partenarial ont constitué les instruments majeurs de l'effort entrepris par les pouvoirs publics en vue d'accroître les capacités existantes. L'Etat, les organismes de sécurité sociale et les conseils généraux ont engagé depuis quelques années un effort remarquable pour multiplier les créations de places pour adultes handicapés dans des établissements spécialisés. De 1990 à 1993, 14 400 places de travail protégé, 2 171 places de maisons d'accueil spécialisées et 2 170 places de foyers à double tarification ont été créées. De plus, pour ce qui concerne les CAT, le Gouvernement a prévu le financement de 2 000 places en 1994 et décide que cet effort serait poursuivi en 1995. Enfin, d'une manière générale, la question des mesures en faveur des personnes handicapées ne peut être isolée du contexte économique, ni de celui de notre système de protection sociale et dont le Gouvernement entend bien assurer le redressement. Dans ce but, et dans cette situation difficile, une politique d'envergure a déjà été engagée qui fait appel à l'effort de chacun. Les actions existantes en direction des personnes handicapées représentent, des lors, un effort de solidarité nationale très important, que le Gouvernement a décidé de poursuivre dans le même temps que la situation d'ensemble se rétablira.

Données clés

Auteur : [M. Klifa Joseph](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17858

Rubrique : Handicaps

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1994, page 4334

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5146